

## **Interpellation : art spolié à Lausanne**

Depuis la fin du conflit mondial de 1939-1945 et les Indépendances africaines dès les années 1950, les questions se multiplient quant aux œuvres spoliées, volées ou prises de force d'une part durant la période coloniale et d'autre part durant la Deuxième Guerre mondiale. Dans notre histoire récente, la problématique de la possession de ce genre d'œuvre est de plus en plus récurrente pour les collections d'États, des musées publics ou encore des collections privées. Le Kunstmuseum a reçu un leg, la collection Gurlitt, constituée de spoliations nazies. S'en est suivie une démarche conséquente ayant abouti à la séparation de 38 œuvres.

En Autriche, une commission est instituée par la loi depuis 1998 pour inspecter les collections publiques afin de pouvoir envisager une restitution. En 20 ans, cette commission a permis la restitution de plus de 62'000 œuvres.

À Lausanne, grâce à une subvention de l'Office fédéral de la culture, le Musée cantonal des beaux-arts a mené une importante recherche de 2016 à 2018 sur les collections propriétés du MCBA dont la conclusion est qu'aucune œuvre n'est soupçonnée d'avoir fait l'objet de spoliation sous le régime national-socialiste.

La collection d'art propriété de la Ville de Lausanne, elle, est disponible en ligne et est référencée sur des aspects principalement techniques.

Au vu de l'importance historique de l'origine des œuvres et objets de la propriété par la Ville de Lausanne, musées municipaux compris, j'ai le plaisir d'adresser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La collection en ligne sur le site de la Ville de Lausanne représente-t-elle l'ensemble des œuvres et objets d'art propriété de la Ville de Lausanne et des musées municipaux ?
2. La Municipalité est-elle actuellement en mesure d'assurer qu'aucune œuvre de la propriété de la Ville et des musées municipaux ne sont le résultat d'une spoliation ? Si non combien d'œuvres le sont potentiellement ?
3. La Municipalité envisage-t-elle d'effectuer le travail de recherche manquant et nécessaire pour établir une telle liste, dans le but de les restituer le cas échéant ?
4. Au-delà de la seule question de la collection d'art pictural, les collections spécifiques notamment la collection de l'Art-brut, quel est l'historique de l'origine de ces acquisitions ?
5. La municipalité envisage-t-elle de rendre public la provenance des œuvres, notamment sur sa base de données en ligne ?
6. Des œuvres propriétés de la Ville ont-elles déjà été restituées ? Si oui combien et sur quels critères ?
7. Comment la Ville de Lausanne s'assure-t-elle que les œuvres qu'elle acquiert ne soient pas spoliées ?
8. La Municipalité dispose-t-elle des ressources nécessaires pour effectuer en amont des recherches sur la provenance, afin de garantir, à l'avenir, l'inexistence d'œuvres spoliées dans la Collection de la Ville ?

Oleg GAFNER

